

Règlement Marche

NOUVEAU PARCOURS 2019

Le parcours est de 17 kms sur des chemins et sentiers.

INSCRIPTIONS :

Obligation de s'inscrire à l'avance et bulletin d'inscription à transmettre à :

Courir pour des pommes 19 allée des Bourdonnes, BP 7, 42800 GENILAC

Date limite d'inscription le samedi 14 septembre 2019.

Cette marche est limitée à 600 participants.

Un bulletin d'inscription se trouve sur nos flyers mais aussi sur notre site courirpourdespommes.fr ainsi que sur site Logicourse.fr pour inscription en ligne.

Les inscriptions sont aussi possibles sur papier libre à envoyer par la poste à Courir Pour Des Pommes. Chèque à l'ordre de Courir Pour Des Pommes.

DATE ET HORAIRE DE DEPART ET D'ARRIVEE :

Dimanche 22 septembre 2019, départ entre 7h et 8h dernier délai à la salle du Cercle.

Le plan de la marche sera à retirer avant les derniers départs (donc avant 8h00).

PARTICIPATION :

13 € par personne et 6 € pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés

PROGRAMME

Le prix d'inscription comprend : un ravitaillement en eau, un casse-croûte et le repas d'arrivée servi jusqu'à 13h et un plateau de pommes « Saveurs du JAREZ » à tous les arrivants

Un gobelet réutilisable est nécessaire pour se ravitailler pas de gobelet sur nos ravitaillements

IMPORTANT

Chaque marcheur s'engage à avoir pris connaissance du règlement de la marche, en signant son bulletin d'inscription.

Le règlement complet se trouve sur le site : courirpourdespommes.fr

• **Renseignements** : par mail: contact@courirpourdespommes.fr

Pensez à vous inscrire dès que possible !

